

COMMUNIQUÉ

APPEL À LA COUR DES INFRACTIONS ROUTIÈRES : DISCULPATION DU CHEF DE POLICE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 août 2016

Le 8 août 2016, la Commission des services policiers d'Ottawa (CSPO) a reçu le rapport de la Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP) concernant la demande de la CSPO d'enquêter sur les actions du chef de police Charles Bordeleau, qui, le 25 janvier 2016, a communiqué avec le Bureau de la Cour des infractions provinciales relativement à une affaire d'infraction routière concernant son beau-père.

Dans cette affaire, la CCOP a disculpé le chef Bordeleau de toute accusation d'inconduite ou de rendement insatisfaisant.

Selon la Commission civile de l'Ontario sur la police :

« La preuve indique que le chef Bordeleau ne s'est pas rendu coupable d'inconduite. Le chef Bordeleau n'a pas tenté d'utiliser sa position pour influencer le dénouement de l'affaire concernant le *Code de la route* ni de communiquer avec les avocats de la poursuite. ... L'accusation a été retirée parce que le témoin civil ne s'est pas présenté et qu'il n'y avait pas de probabilité raisonnable d'obtenir une condamnation. Le retrait d'une accusation de ce type dans de telles circonstances est conforme aux pratiques adoptées par la Ville d'Ottawa en matière de poursuites relatives aux infractions au *Code de la route*. »

La CCOP a informé la CSPO que l'affaire était close.

La Commission des services policiers d'Ottawa est l'organisme civil chargé de régir le Service de police d'Ottawa. Elle est chargée de veiller à ce que des services policiers adéquats et efficaces soient assurés à la population d'Ottawa.

- 30 -

Pour renseignements : Conseiller Eli El-Chantiry, président, Commission des services policiers d'Ottawa, 580-2475.